

712 Nom de collectivité – Responsabilité secondaire

Définition

Cette zone contient, sous forme de point d'accès, le nom d'une collectivité considérée comme ayant une responsabilité secondaire par rapport à la ressource décrite. Dans la plupart des règles de catalogage, une collectivité peut avoir une responsabilité secondaire sans qu'aucune entité (personne, collectivité ou famille) ait une responsabilité principale. Par conséquent, la zone 712 peut exister sans qu'il y ait une zone 700, 710 ou 720.

Occurrence

Facultative.
Répétable.

Indicateurs

Les indicateurs sont ceux de la zone 710.

Sous-zone(s)

Les sous-zones sont celles de la zone 710 sauf l'exception suivante :

- \$5 Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone
Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone, sous forme codée. Les codes doivent respecter la norme ISO 15511:2009 – *Identifiant international normalisé pour les bibliothèques et organismes apparentés (ISIL)*¹. À défaut, le nom complet de la bibliothèque ou un code national peut être utilisé. Des notices existantes² peuvent contenir des codes de la liste *MARC Code list for Organizations*³, le nom complet de la bibliothèque ou un code national. Si l'établissement possède plusieurs exemplaires, la sous-zone doit contenir la cote de l'exemplaire concerné précédée de deux points ; cependant, même si l'exemplaire que l'on catalogue est le seul que l'on détient à ce moment, il est fortement recommandé de saisir sa cote dans la sous-zone.
Facultative⁴.
Non répétable.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

Les remarques sur le contenu de la zone 710 s'appliquent ici.

La zone est utilisée, s'il y a lieu, pour les imprimeurs, les éditeurs, les anciens propriétaires et toute autre collectivité en relation avec la production ou l'histoire d'un ou de plusieurs exemplaires d'une ressource.

La sous-zone \$5, Établissement ou exemplaire auquel s'applique la zone, est utilisée seulement lorsque les points d'accès ajoutés sont propres à un exemplaire. Elle est généralement utilisée pour les livres anciens (antiquaria).

¹ NdT : ISIL : voir <http://biblstandard.dk/isil/>. En France, l'ABES est l'agence nationale ISIL <http://www.abes.fr/abes/DesktopDefault.aspx?tabid=569>

² NdT : il s'agit notamment des notices antérieures à la 3^e édition d'*UNIMARC Manual : bibliographic format* (K. G. Saur, 2008).

³ NdT : <http://www.loc.gov/marc/organizations/orgshome.html>.

⁴ NdT : c'est par erreur que la 3^e édition anglaise du format signale cette sous-zone comme obligatoire.

Zone(s) connexe(s)

- 200 Titre et mention de responsabilité
Sous-zones \$f et \$g : Première mention de responsabilité et Mention de responsabilité suivante. Les données de la zone 200 sont transcrites telles qu'elles figurent sur la ressource. Le nom de la collectivité, mentionnée en \$f ou en \$g, à laquelle est attribuée une responsabilité secondaire sur la ressource, sera entré en zone 712 sous forme de point d'accès.
- 710 Nom de collectivité – Responsabilité principale
Le nom de la première collectivité mentionnée sur la page de titre ayant une responsabilité principale est entré en zone 710. Les noms des collectivités ayant une responsabilité secondaire sont entrés en zone 712.
- 711 Nom de collectivité – Autre responsabilité principale
Autre responsabilité principale signifie une deuxième collectivité (ou plusieurs) ayant une responsabilité principale. Cependant, si la notice est cataloguée selon des règles qui ne reconnaissent pas la notion de point d'accès principal, ou si le format source n'identifie pas séparément le point d'accès principal, tous les noms de collectivités sont entrés en zone 711.

Exemple(s)

La forme des données présentes dans les exemples de la zone 710 s'applique ici.

Exemples propres à l'édition française : EX 3 ▲ et suivants.

- EX 1 ■ 712 02 \$aIEA Coal Research
Sur la page de titre : « Coal research projects, United Kingdom, London, IEA Coal Research ». IEA Coal Resaearch est indiqué comme éditeur mais a manifestement une responsabilité sur la ressource qui excède celle d'un simple éditeur.
- EX 2 ■ 712 02 \$aNacionalna i sveučilišna biblioteka\$bKnjigoveznica\$5CiZaNSB:R IV-4° -5 b
Cet exemplaire de : « Crain » de J. W. Valvasor, 1689 a été relié par le service de la reliure de la Bibliothèque nationale et universitaire de Zagreb, le 23 mai 1991.
- EX 3 ▲ 712 02 \$aBibliothèque du protestantisme\$cMontauban\$5FR-315552103:Res Mn27/28
Exemple d'utilisation du code ISIL dans la sous-zone \$5 pour un exemplaire conservé à la Bibliothèque universitaire de l'Arsenal de Toulouse.
- EX 4 ▲ 200 1# \$aDu musée colonial au musée des cultures du monde\$bTexte imprimé\$eactes du colloque organisé par le Musée national des arts d'Afrique et d'Océanie et le Centre Georges-Pompidou, 3-6 juin 1998\$ftextes réunis par Dominique Taffin
702 #1 \$314424892\$aTaffin\$bDominique\$f1963-....\$4340
712 02 \$311877585\$aMusée national des arts d'Afrique et d'Océanie\$cParis\$4340
712 02 \$311874536\$aCentre national d'art et de culture Georges Pompidou\$cParis\$4340
Le colloque étant un colloque occasionnel, sans nom particulier, il n'y a pas lieu d'établir un point d'accès au congrès comme responsabilité principale. Les deux collectivités organisatrices du colloque font l'objet d'un point d'accès de responsabilité secondaire, de même que l'éditeur des actes. La notice ne comporte donc aucune zone 7X0.
- EX 5 ▲ 200 1# \$a≠NSB≠La ≠NSE≠vocation philosophique\$bTexte imprimé\$fKostas Axelos, Alain

- Badiou, François Dagognet ... [et al.]\$g[publié par le] Centre Pompidou\$gprésenté par Marianne Alphant
- 300 ## \$aTextes issus des conférences données au Centre Pompidou, dans le cadre des "Revue parlées" à l'occasion du cycle "La philosophie au Centre", janvier 2002-janvier 2004
- 702 #1 \$311888558\$aAlphant\$bMarianne\$f1945-....\$4340
- 712 02 \$311874536\$aCentre national d'art et de culture Georges Pompidou\$scParis\$4340

Recueil de textes de nombreux auteurs. Seuls l'éditeur scientifique du recueil et la collectivité éditrice font l'objet d'un point d'accès de responsabilité secondaire et la notice ne comporte aucune zone 7X0.

EX 6 ▲

- 200 1# \$aConcerto pour piano n°1 en ré mineur, op. 15\$bEnregistrement sonore\$fBrahms, comp.\$gAlexis Weissenberg, p\$gLondon symphony orchestra\$gCarlo Maria Giulini, dir.
- 500 11 \$313908900\$aConcertos\$rPiano, orchestre\$sNo 1\$sOp. 15\$uRé mineur
- 700 #1 \$313891799\$aBrahms\$bJohannes\$f1833-1897\$4230
- 702 #1 \$313901077\$aWeissenberg\$bAlexis\$f1929-....\$4545\$4kpf
- 702 #1 \$313894522\$aGiulini\$bCarlo Maria\$f1914-2005\$4250
- 712 02 \$313904706\$aLondon symphony orchestra\$4545\$4oun

L'accès principal est établi à l'auteur et au titre uniforme de l'oeuvre musicale. Des points d'accès de responsabilité secondaire sont établis pour les interprètes. Pour ces derniers, la sous-zone \$4 peut être répétée pour préciser la fonction exercée (pour les ensembles musicaux, en indiquant leur nature).

EX 7 ▲

- 200 1# \$aLucia di Lammermoor\$bEnregistrement sonore\$fDonizetti, comp.\$gEdita Gruberova, S (Lucia)\$gNeil Shicoff, T (Sir Edgardo di Ravenswood)\$gAlexandru Agache, BAR (Lord Enrico Ashton)... [et al.]\$gthe Ambrosian singers\$gJohn McCarthy, chef de chœur\$gLondon symphony orchestra\$gRichard Bonyngé, dir.
- 323 ## \$aInterprété aussi par : Bernard Lombardo, T (Lord Arturo Bucklaw) ; Alastair Miles, B (Raimondo Bidebent) ; Diane Montague, MS (Alisa) ; Francesco Piccoli, T (Normanno)
- 500 11 \$313911589\$aLucia di Lammermoor
- 700 #1 \$313893362\$aDonizetti\$bGaetano\$f1797-1848\$4230
- 702 #1 \$313894762\$aGruberova\$bEdita\$f1946-....\$4721\$4vso
- 702 #1 \$313924397\$aShicoff\$bNeil\$f1949-....\$4721\$4vte
- 702 #1 \$313960153\$aAgache\$bAlexandru\$f1957-....\$4721\$4vbr
- 702 #1 \$313941677\$aLombardo\$bBernard\$f1960-....\$4721\$4vte
- 702 #1 \$313934247\$aMiles\$bAlastair\$f1961-....\$4721\$4vbs
- 702 #1 \$313939216\$aMontague\$bDiane\$f1954-....\$4721\$4vms
- 702 #1 \$314019998\$aPiccoli\$bFrancesco\$f1962?-....\$4721\$4vte
- 702 #1 \$313897283\$aMcCarthy\$bJohn\$f1919-2009\$4195
- 702 #1 \$312304096\$aBonyngé\$bRichard\$f1930-....\$4250
- 712 02 \$313901592\$aAmbrosian Singers\$4721\$4cmi
- 712 02 \$313904706\$aLondon symphony orchestra\$4545\$4oun

L'accès principal est établi à l'auteur et au titre uniforme de l'oeuvre musicale. Des points d'accès de responsabilité secondaire sont établis pour les interprètes. Il y a ici deux ensembles musicaux qui exercent des fonctions différentes.

EX 8 ▲

- 200 1# \$a≠NSB≠Les ≠NSE≠nouveaux contes des fées. Par Mme de M**. Nouvelle édition corrigée\$bTexte imprimé
- 210 ## \$aA Paris, par la Compagnie des libraires associez. M. DCC. XXIV
- 314 #1 \$aPar Mme de Murat, mentionnée dans le privilège
- 620 #1 \$dParis

700 #1 \$312175829\$aMurat\$bHenriette-Julie de Castelnauf1670-1716\$ccomtesse de\$4070
 712 02 \$312470184\$aCompagnie des libraires associés\$ccParis\$cl697-1773\$4160

Un point d'accès de responsabilité secondaire a été établi pour la responsabilité commerciale, en relation avec la zone 210. Selon les règles françaises de catalogage du livre ancien, l'adresse bibliographique n'est pas structurée selon les éléments de l'ISBD, mais transcrite en respectant l'ordre et la ponctuation de la ressource. Elle est donc entrée dans une sous-zone unique (210\$a), l'imprimeur-libraire étant identifié par le point d'accès établi pour la responsabilité commerciale.

EX 9 ▲

200 1# \$aConflictus Arnobii catholici et Serapionis, de Deo trino et uno;duabus in Christo
 substantiis in unitate personae... in duos libros distributus\$bTexte imprimé
 210 ## \$aLutetiae Parisiorum. M.DC.XXXIX
 306 ## \$aMarque de la Compagnie du Navire au titre
 620 #1 \$dParis
 712 02 \$312230417\$aCompagnie de la Grand-Navire\$ccParis\$4160

Ouvrage anonyme qui ne donne pas lieu à la création d'un point d'accès de responsabilité principale. La notice ne comporte donc pas de zone 7X0. Un point d'accès de responsabilité secondaire a été établi pour la responsabilité commerciale.

EX 10 ▲

200 1# \$aPrima [-Septima] pars hujus operis: continens textum Biblie cum postilla domini
 Hugonis Cardinalis\$bTexte imprimé
 300 ## \$aVulgate avec la "Postilla" compilée par Hugues de Saint-Cher ou sous sa direction
 316 ## \$aEx-libris ms. : abbaye de Saint-Victor, à Paris ; étiquette : Dominicains de la rue
 Saint-Jacques, à Paris\$5FR-751131011:A-777 (1-6)
 500 11 \$312008248\$aBible\$mlatin\$kl498-1502\$qVulgate
 702 #0 \$312515613\$aHugues de Saint-Cher\$f1190?-1263\$4212
 712 02 \$31222306\$aAbbaye Saint-Victor\$ccParis\$4390\$5FR-751131011:A-777 (1-6)
 712 02 \$312182129\$aCouvent Saint-Jacques\$ccParis\$cl217-1791\$4390\$5FR-751131011:A-
 777 (1-6)

Cet incunable conservé aujourd'hui à la Réserve des livres rares de la Bibliothèque nationale de France porte les marques de possession de deux couvents parisiens. Deux points d'accès de responsabilité secondaire ont été établis pour les anciens possesseurs, en relation avec la zone 316. La note et les points d'accès propres à cet exemplaire sont appariés au moyen de la sous-zone \$5. L'établissement est identifié par son code ISIL qui constitue le premier segment de la désignation de l'exemplaire.

Dernière mise à jour : 28 juin 2011.